

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

4ème trimestre 2021 (DM 2) novembre

Séance Publique du 25 novembre 2021

Objet : MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES - MISSIONS, ENJEUX ET PERSPECTIVES

Synthèse du rapport :

Créée par la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la MDPH est le guichet unique où, dans chaque département, les personnes handicapées peuvent faire valoir l'ensemble de leur droit.

Elle est organisée sous la forme d'un groupement d'intérêt public placé sous la responsabilité administrative et financière de la Collectivité Départementale.

Les nouvelles missions et les nouveaux outils qui lui ont été demandés de mettre en œuvre ces dernières années, auxquels s'est ajouté le contexte sanitaire, ont fortement pesé sur son activité et ont eu pour conséquence un accroissement sensible de ses délais de traitement en 2020 et 2021.

Face à cette situation, un plan d'action de rattrapage, reposant à la fois sur des mesures immédiates et des mesures plus structurantes, a été élaboré et mis en œuvre.

Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu Mme BILLARD, rapporteur au nom de la 3^{ème} commission,

Et après en avoir délibéré dans la séance du 25 novembre 2021 ;

DECIDE :

- de prendre acte du bilan d'activité 2020 de la Maison départementale des personnes handicapées d'Ille-et-Vilaine, joint en annexe, et du plan d'action mis en œuvre pour lui permettre de rattraper son retard.

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 29 novembre 2021

Le directeur général du pôle solidarité humaine

Robert DENIEUL